

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooo

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

OBJET : N° 16

**Conseil Local de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance (CLSPD)**

date de convocation :
24 mars 2023

date d'affichage :
24 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal ODOT

Objet n°16 : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007,

Vu le Décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007,

Vu la Loi n°2021-646 du 25 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « sport, jeunesse et politique de la ville » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 20 mars 2023,

Considérant les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire,

Considérant l'importance d'une concertation locale avec les différents acteurs et organismes locaux visant à mettre en place une stratégie adaptée,

Entendu l'exposé de M. PICARD, 3^{ème} adjoint au maire chargé des sports, jeunesse et politique de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le principe de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, placé sous la présidence de Madame Le Maire.

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette création.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,

Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Pascal ODOT